

AIDE AUX APPRENTIS

Aide hébergement et restauration :

- 6 € par nuit
- 3 € par repas

Cette aide est perçue directement par le CFA en cours d'année.

*Cette aide est anticipée sur le tarif de la pension.

Aide au 1^{er} équipement :

Une aide maximum de 500 € peut être accordée aux apprentis.

La commande de la tenue professionnelle se fait auprès de notre fournisseur « BOUCLIER » via les bons de commandes. La mallette à couteaux est commandée par la MFR auprès de notre fournisseur EUROLAM. Le CFA prend en charge les factures en direct du fournisseur.

Aide fond Social des apprentis :

- Apprenti en difficultés financières (factures au nom du jeune)

Cette aide est à faire par le jeune directement sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine.

DETAIL DE LA PENSION PAR SEMAINE

Tarif pension		Tarif pension
Frais de pension au réel		Après les aides hébergement et restauration déduites
Déjeuner	8.40 € X 5 = 42 €	27 €
Dîner	7 € X 4 = 28 €	16 €
Hébergement	10 X 4 € = 40 €	16 €
Petit déjeuner	2,50 X 4 = 10 €	10 €
FORFAIT SEMAINE	120€	69 €

Formation en alternance et en apprentissage

DETAIL DE LA PENSION A L'ANNEE

	Statut	Adhésion	Nombre de semaines	Pension semaine	Forfait : frais exceptionnel/ manifestation	Forfait pension à l'année
CAP PSR/ CAP CS HCR et CAP CUISINE 1^{ère} année	Interne	25 €	13	69 €	150 €	1072 €
	DP	25 €	13	27 €	150 €	526 €
CAP PSR/ CAP CS HCR et CAP Cuisine 2^{ème} année	Interne	25 €	13	69 €	150 €	1072 €
	DP	25 €	13	27 €	150 €	526 €
BAC PRO CCR et BAC PRO Cuisine 1^{ère} année	Interne	25 €	17	69 €	100 €	1298 €
	DP	25 €	17	27 €	100 €	584 €
BAC PRO CSR et BAC PRO Cuisine 2^{ème} année	Interne	25 €	18	69 €	100 €	1367 €
	DP	25 €	18	27 €	100 €	611 €
BAC PRO CSR et BAC PRO Cuisine 3^{ème} année	Interne	25 €	19	69 €	100 €	1436 €
	DP	25 €	19	27 €	100 €	638 €

CONDITIONS DE PAIEMENTS

L'échéancier est en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage.

Le règlement de la pension peut se faire par prélèvement, virement, chèque ou espèces selon l'échéancier.

Forfait : Frais exceptionnel/ Manifestation : Ce forfait permet en outre, aux apprentis de bénéficier de visites pédagogiques, de sorties durant l'année. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas d'arrêt de formation.

Forfait pension : Le forfait pension est un tarif unique lissé à l'année. Il ne sera effectué aucun remboursement pour toutes absences n'excédant pas 3 semaines consécutifs justifiées par un arrêt de travail.

Pour rappel : Toute absence doit être justifiée par un arrêt de travail. L'apprenti doit envoyer l'original à l'entreprise et une copie au CFA.

Formation en alternance et en apprentissage